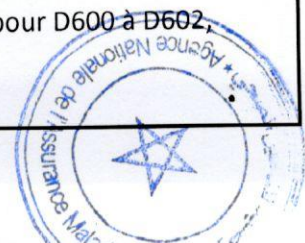




Référentiel médico-administratif des actes dentaires

Prestations Dentaires		Composition du dossier
Consultation		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Feuille de soins ✓ Avec prescriptions : + ordonnance ✓ Sans prescriptions : + motif de la consultation sur ordonnance
Visite à domicile		
Radiographie T150 à T159 excepté T152		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Feuille de soins ✓ Soit copie lisible de la radiographie numérique ✓ Soit rapport de la radiographie pour T150 et T151 ✓ Soit copie du bilan pour T158 ✓ Soit l'original ou la copie numérisée lisible de la radiographie rétro-alvéolaire argentique.
Soins conservateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Obturations dentaires définitives D700 à D702 	✓ Feuille de soins
	<ul style="list-style-type: none"> • Soins de la pulpe et des canaux D703 à D 706 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Feuille de soins ✓ Radiographie rétro-alvéolaire avant et après
	<ul style="list-style-type: none"> • Restauration avec ancrage radiculaire D707 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Feuille de soins ✓ Radiographie rétro-alvéolaire après
	<ul style="list-style-type: none"> • Hygiène bucco-dentaire et soins parodontiques D708 à D712, D907 et D908, et de D911 à D914 	✓ Feuille de soins
Soins chirurgicaux	<ul style="list-style-type: none"> • Extractions dentaires D713 à D719 	✓ Feuille de soins
	<ul style="list-style-type: none"> • Extractions chirurgicales D720 à D732 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Feuille de soins ✓ Radiographie pré-opératoire
	<ul style="list-style-type: none"> • Chirurgie des gencives et des muqueuses D733 à D744 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Feuille de soins ✓ Radiographie pré-opératoire pour D733, D734 et pour D738 à D741
	<ul style="list-style-type: none"> • Chirurgie préprothétique D745 à D747 	✓ Feuille de soins
	<ul style="list-style-type: none"> • Autres chirurgies D435, D509, D510, D512, de D600 à D602, D607, D608, D513, D531, D621... 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Feuille de soins ✓ Radiographie pré-opératoire pour D600 à D602, D607 et D608



Prestations Dentaires		Composition du dossier
Prothèses dentaires	<ul style="list-style-type: none"> Prothèse dentaire conjointe D748 à D760 et de D900 à D905 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Feuille de soins ✓ Radiographie : <ul style="list-style-type: none"> - Avant sauf pour D756 et D904 - Après à laisser à l'appréciation du contrôle médical des Organismes Gestionnaires
	<ul style="list-style-type: none"> Prothèse dentaire adjointe D761 à D785 et D909 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Feuille de soins
Prothèse restauratrice maxillo-faciale D800 à D813		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Feuille de soins
Orthodontie	<ul style="list-style-type: none"> Examens et diagnostic D626 et D627 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Feuille de soins ✓ Bilan orthodontique * D626 et D627 : Au-delà de 16 ans, spécifier le motif de réalisation du bilan orthodontique
	<ul style="list-style-type: none"> Traitements D628 à D641 	<p>L'accord préalable concerne les actes allant de D628 à D641.</p> <p>* D629 et D630 : La demande d'accord doit être faite avant l'âge de 16 ans</p> <p>➤ <u>Accord Préalable de l'organisme gestionnaire demandé uniquement le premier semestre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Feuille de soins ✓ Devis ✓ Bilan orthodontique <p>➤ <u>Remboursement semestriel :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Feuille de soins ✓ Note d'honoraires <p>* D634 et D635 : Forfait et acte à débiter avant 18 ans+ bilan orthodontique</p> <p>* D636 et D637 : Devis annuel est nécessaire</p>

Règles d'ordre générales :

1. Sont obligatoires :

- Le nom du patient, le nom du praticien et son code INPEsur l'ordonnance ;
- Le code INPE sur tous les imprimés AMO ;
- La date, le nom du patient, les dents concernées et le cachet du praticien sur les radiographies numériques ou copies numérisées ;
- La radiographie rétro-alvéolaire argentique doit être rattachée à une ordonnance indiquant La date, l'identifiant du patient, les dents concernées et le cachet du praticien.
- La prescription et la facture si la radio est réalisée chez un radiologue
- La date de la radio (avant) justifiant un acte ne doit pas dépasser 6 mois par rapport à la date d'exécution de ce dernier, à défaut l'acte ne sera pas remboursé.
- Un semestre ODF ne peut être entamé qu'après la fin du semestre précédent.

2. Pour l'ODF : N'utiliser que le bilan orthodontique et la note d'honoraires normalisés par l'ANAM.
3. La feuille de soins ainsi que les pièces justificatives doivent être présentées à l'organisme gestionnaire dans les deux mois qui suivent le premier acte médical figurant sur la feuille de soins.



4. La date de chaque prescription doit correspondre à une date remplie sur la feuille de soins (Acte dentaire, Consultation gratuite ou Consultation payante)
5. Les identifiants fiscaux (ICE, I.F) doivent être portés sur la feuille de soins actuelle.

